

*2 orig + copie
Compte l. 2.*

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 10 Avril 1959

Département de la Charente-Mme

OBJET :

**Subvention aux Mutilés
du travail**

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. MEYER, Maire, en session ordinaire, d'après convocations faites le 6 Avril 1959.

59052

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, LANUSSE, BISCAYE, BERLAND, ETCHEBER, FLAHAUT, FONTANILLE, GUILLAUD, LAMOUCHE, MASSE, MONGRAND, MOUCHOT, POUGET, REIX, MENANT BOUCHET, BETOUS, BUJARD, CHAMBOULAN, GACHET, GALLAND, NARTEAU, Melle FOUCHE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La section locale des Mutilés du Travail, Assurés sociaux, Invalides civils, a été chargée de l'organisation, le 3 Mai 1959, du Congrès Départemental de la Société.

Le Congrès se tiendra au Palais des Congrès, mais les ressources de la Société sont très limitées. Il est proposé d'attribuer une subvention de 25.000 frs compensant le prix de location demandé pour la location de la salle.

Le Conseil Municipal

Vu la demande présentée par la section locale des Mutilés du Travail, assurés sociaux, invalides civils

Considérant les buts poursuivis par cette société

décide

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 25.000 frs à la section locale des Mutilés du Travail de Royan à l'occasion du Congrès Départemental qu'elle organise à Royan au Palais des Congrès le 3 Mai prochain.

- que la dépense sera mandatée en XXXI " Dépenses Imprévues " du B.P. 1959 au Trésorier M. Robert DESTOMBES villa " Créole " 12 Bd du Figeacienier

Adopté à l'unanimité.

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER LE 27 AVRIL 1959

LE SOUS PREFET

signé: VOCHEL



Copie conforme
de Royan, le 30 Avril 1959
Maire
Délégué,

Cherrier



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,